



Plan local d'urbanisme intercommunal

4-2-7 Plan zonage pluvial

Légende

Prescription de gestion des eaux pluviales

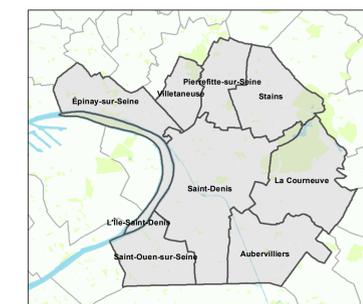
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 1 l/s/ha
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 7 l/s/ha
- Abattement total de la pluie 8 mm et gestion à la parcelle de la pluie décennale avec rejet à débit limité de 10 l/s/ha
- Parcs et jardins: Abattement total des pluies décennales
- Trame bleue: Abattement total des pluies décennales, recherché et plantation des ouvrages de gestion des eaux pluviales en lien avec la trame bleue

Hydrographie

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau enterré
- Plan d'eau

Éléments de contexte:

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti



Révision du PLUi arrêtée
en conseil de territoire du 19/11/2024



Source: Fond plan DGFiP2022

0 0,25 0,5 Km

